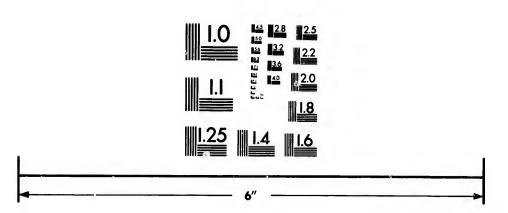


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

Will Extend to the state of the

Le Re Re

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

origi copy which repro	nal copy availably which may be to the common terms of the common	empted to obtain a for filming. Fea sibliographically of of the images in th may algnificar filming, are chec	itures of this unique, the itly change	qu'ii de c poin une mod	iui a été et exemp t de vue i image rej ification (icrofilmé le possible de laire qui so bibliograph produite, o dans la mé ci-dessous	se proc nt peut-l ique, qui u qui peu thode no	urer. Les d tre unique peuvent r event exige	létails es du modifier er une
	Coloured covers Couverture de c					d pages/ e couleur			
	Covers damage Couverture end				_	smaged/ ndommagé	08		
		and/or laminate aurée et/ou pelli				estored and estaurées e			
	Cover title miss Le titre de couv					iscoloured, écolorées,			05
	Coloured maps, Cartes géograpi	/ hiques en couleu	•			eteched/ étachées			
		e. other than blu ir (i.e. autre que			Showth: Transpa				
		and/or illustrations en c				of print var inégale de l		ion	
	Bound with oth Relié avec d'aut					supplement and du maté			
	along interior m La reliure serré	nay cause shadov nargin/ e peut causer de ng de la marge in	l'ombre ou de la		Seule éd	ition availal lition dispo holly or pa	nible	scured by	errata
	appear within t have been omit Il se peut que c lors d'une resta	ted from filming, ertaines pages b uration apparaiss ela était possible	er possible, these		ensure to Les page obscurci etc., ont	sues, etc., he best pos es totaleme es par un f été filmée a meilleure	sible ima nt ou pa euillet d' s à nouv	age/ rtiellement errata, und eau de faç	t pelure,
	Additional com Commentaires	ments:/ supplémentaires:							
	locument est film		tio checked below uction indiqué ci-			26X		30X	
					П			TT	
	12X	16X	20X		24X		28X		32X

The c

The i possi of the filmin

Origin begin the la sion, other first p sion, or illu

The lashall TINU which

Maps differ entire begin right requirements The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

> Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol - (meaning "CON-TINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

> La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commencant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole -- signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, an prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

2 3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

errata to

tails

s du odifier

r une

Image

pelure, on à

120 420 427 L

Ç

,

IV.

Maj

A Chez G

LMANACH

QUEBEC,

POUR

L'ANNÉE

M,DCC,LXXXII.



A QUEBEC:

Chez Guillaume Brown, sur la Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1782.

arie

N compte depuis la création du Mond jusqu'à la venue de Jesus Christ, 400 ne de ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à pre

fent, 4126 ans.

Depuis la Naissance de N. S. Je Christ, 1782.

Depuis la correction du Calendrier Grés

rien, 200 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de Grande Brétagne, &c. 22 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE

Nombre d'Or, 16. Indiction, Cicle Solaire, 26. Lettre Dominic. Epacte, 15.

FETES MOBILES.

Septuagésime le 27 Janvier. Cendres le 13 Fevrier. Pâques le 31 Mars. Rogations le 6, 7 & 8 Mai. Ascension le 9 Mai. Pentecôte le 19 Mai. Trinité le 26 Mai. Fête-Dieu le 30 Mai. Avent le 1 Décembre.

LES QUATRETEMS.

Les 20. 22. 23. Fév. Les 18. 20. 21. Sep Les 22. 24. 25. Mai. Les 18. 20. 21. De

arie Louise Amelon 82. du Mondene de Michel Lakime, havigatus fault au matelot qu'à pro S. Jo ier Grég Roi de IQUE ninic. AS. . 21. Sep . 21. De

s Dot Le Le Le Le La La La La La Le La Le

Les Saturne

Jupiter Mars. Le Solo

Figu Nouvel Premie

Commer Le Print L'Eté 2 L'Autor

r. L'Hiver

s Douze Signes du Zodiaque.

- or Le Bélier, Aries.
 - & Le Taureau, Taurus.
- II Les Gemeaux, Gemini.
- DE L'Ecrevisse, Cancer.
- a Le Lion, Leo.
- my La Vierge, Virgo.
- La Balance, Libra.
- m Le Scorpion, Scorpio.
- 1 Le Sagitaire, Sagittarius.
- Le Capricorne, Capricornus.
- Le Verseau, Aquarius.
- * Les Poissons, Pisces.

LES SEPT PLANETES.

Saturne: Jupiter. Mars.

Le Soleil.

2 º Venus.

Mercure.

O La Lune.

FIGURES des LUNAISONS.

Nouvelle Lune.

Premier quartier:

O Pleine Lune.

C Dernier quartier.

Commencement des QUATRE SAISONS.

Le Printems 20 Mars à 6h. 31m. Matin.

L'Eté 21 Juin à 4h. 46m. Matin.

L'Automne 22 Septembre, à 6h. 21m. de

L'Hiver 21 Décembre, à 10h. 42m. Matin.

ECLIPSES.

Il y aura cette année deux E CLIPSES visibles à QUEBEC. La prémiere, qui sera de Lune, commencera le 29 Mars à 2h. 7m. du matin, et finira à 4h. 49m. sa plus grande phase, qui sera de 7 doigts 3 quarts dans la partie australe de la Lune, aura lieu à 3h. 27m.—La seconde, qui sera de Soleil, commencera 19m. après midi le 12 Aoril, et finira à 3h. 7m. sa plus grand phase, qui sera de 6 doigts 7m. dans la partie boréale du disque solaire, aura lieu à 1h. 53m.

Enfin, un passage de Mercure, dont l'entrée du centre le 12 Novembre à 10h. 7m. du matin, le milieu à 10h. 48m. la plus courte distance des centres étant de 15. 42. dans la partie boréale du disque solaire; et la sortie à 11h. 28m.

Explication du Calendrier.

La premiere Colomne contient les jours du Mois; la feconde les Fêtes; la troisieme le Lewer et Coucher du Soleil; la quatricme Haute Mer à Québec: Conséquemment la premiere light du mois de Janwier se lira ainsi: premier jour du Meis, — Circoncisson, — le Soleil se leve à 7 beures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant ilique beures, — Haute Mer à 7b. 43m. du Matin.

N. B. Dans la Golomne des Fêtes le Mot wigile ne défigné que l'Offite, et non le Jeune ou l'Abstinence. 20 La Lettre M précédé de deux Points signifie qu'un fait Missire de quelques Saints: Rbles à la comfinira à lieu comla à 3h.
la dans h. 53m.
la trée du la milieu la étant lieu la comla dans h. 53m.

Mois; la lu Soleil; siment la premier fe leve à vant ling

ile ne déifie qu'on

Jo CIRC Octav 1 2 3 4 5 D 7 8 Octav Octav Octav De la EPIPI 9 10 11 12 Du Din 1. Octa Hilaire Paul H Mareel. D Ant. No. Chaire & Canut,
2. NOM
Agnès.
Vincent
Raimone
Timothé
Conv. Pa
Policarpe
SEPTU
Fabien, a
Francois

9 François 0 Martine. 1 Pierre No

JANVIER a xxx1 Jours.

a	Le	6 à 5h 49m du Soir 13 à 1h 50m du Soir.
0	Le	13 à 1h 50m du Soir.
<u>n</u>	T -	and Ob Con Ju Marin

D Le 21 à 8h 6m du Matin.
O Le 29 à 4h 10m du Matin.

Joj	FETES.	L	0	Ci	H.	M	-,
I C	IRCONCISION.	7	44	5	7	43	M
	ctave Etienne,2M.	7	44	5	9	10	
3 0	ctave Jean,M.	7	43	5	10	12	
4 0	Ctave Innocens.	7	42	5	10	38	
510	e la Vigile,M.	7	42	5	10		
	PIPHANIE, Ostave.	7	41	5	11	22	
7 8		7	40	5 5 5 5 5 5		4	8 :
	::	7	40	5	0	56	
9		7	39 38	5	1	56	
10		7.	38	5	3	9	
11	M	7	37	5	4	3 T	
12 D	u Dimanche,M.	7		5	5	46	
DI	Octave Epiphanie.	7	35	5	6	22	M
74 H	lilaire,M.	7	34		8	34	
	aul Hermit,M.	7				49	
	Mareel.	7			9.	.38	
7 A	Int. Naiff. de la R. fêtée le 18.	7		5.	10		
8	Chaire S. Pierre Rome,2M.				10	32	
19 0	Canut,M.	7	_	5	10	.36	
D 2	NOM DE JESUS,M.	7	27	5	10	42	
	Agnès.	7		5.		59	
	Vincent, &c.	7				45	
	Raimond,M.	7		5	0	37	
4.	l'imothée.	7.			I	42	
2 2	conv. Paul,M.	7		5	2	46	
	Policarpe,M. du 3me. D.	7		5	3	57	
Q T	SEPTUAGESIME,	7		5	3 5 6	1 1	
0 1	Conv. Paul,M. Policarpe,M. du 3me. D. EEPTUAGESIME. Fabien, &cM. François de Sales.	7	-				
9	Martine	7		5	6	49	
~	Wiaitiiie.	7		5	8 8	48	
I JP	lierre Nolasc.	17	13	5	8	48	

FEVRIER a xxviii Jours.

•	Le	5 à 1	h 5	5m d	lu I	Matin.
	Le	12 a	3h	58m	du	Matin.
D	Le	20 à	5h	36m	du	Matin.

O Le 27 à 4h 50m du Soir.

FETES.	L	0	C		. M	
Ignace Mart.	7				34	M
Purification.	7	10	5	10	6	
Sexagésime, Sol. Purif M.	7	9	5	10	-	
André Corfin.	7	976	5	10	46	
Agathe. ×	7		5	11	30	
Jean Chrisoft M.	7	4	5	0	33	\$
Romualde. Jean de Matha.	7	4 3 1	5	1		
	7		5	2	52	
De la Ste. Vierge, M		0	-	4	7	
Quinquagésime.	6	58	6	5 6	16	
Scholastique.	7666	57	h	6	20	
1			b.	1 6	511	X
LES CENDRES. 2 Chords	6	53	O	7	49	-
M.	6	52	6	8	50	Ŋ
,M	666	52 50 48	6	. 9	29	
•••		48	6	Ia	2	ı
I. Du CAREME.	6	47	6	10	17	ı
М		45	6	10	24	
	6	44	6	10	38	ı
4 Tems.	б	42		II	13	ı
	6		6		2	
4 Tems. Ch.S. Pre. à Ant 2M	6		6		4	ı
4 Tems M. à la messe.	6	37	6	2		ı
2. Sol. Mathias.	б	36	6	3.	27	ı
Mathias, M.	6	34				ı
	6	32		5 6	42	ı
2 Ch.	6	30		ő	39	ı
1	6	29	_ 1	. 7	124	١

Jo 2 D 4 56 78 3. Ca Th Jea Fra 9 D 40 12 Cré 14 15 16 AN DE : D 18 Josep 19 20

Beno N. D

2 I 22

25 26

D DES

27 28 Jeudi 29 Vendi

30 Same

MARSa xxx1 Jours.

(Le	6	à	gh	51m	du	Matin.
-							

Le 13 à 7h 55m du Soir.

l. M.

34 M

- Il Le 22 à oh 40m du Matin.
- O Le 29 à 3h 27m du Matin.

F E T E S.	r O Cl	H. M.
r	6 25 6	8 11 M
	6 24 6	9 3
3•	6 22 6	9 48
Calimire,2M	6 20 6	10 21
	6 19 6	II IL
	6 17 6	11 36
Thomas3M	6 15 6	O 24 s
Jean de Dieu, M	6 13.6	1 38
Françoise, M.	6 12 6	2 41
4	6 10 6	3 45
40 Martire,M.	6 9 6	4 47
Crégoire, M	6 76	5 46
	6 5 6	6 43
	0 3 6	7. 10 M
	6 2 6	8 3
ANNIV. CONSECR. Ev.	6 0 6	8 50
DE LA PASSION, Sol. Joseph.	5 58 7	9 33
Patrice, M. fêté le 17	5 57 7	10 5
Joseph, "M	5 57 7 5 55 7	10 26
to-	5 54 7	
Benoist,M	15 52 7	II o
N. D. de Pitié, M	5 .50 7	
	5 48 7	0 37
DES RAMBAUX.	5 47 7	1 01
	5 45 7	
	5 43 7	, ,
	5 42 7	5 6
Jeudi Saint.	5 40 7	
Vendredi Saint.	5 38 7	
Samedi Saint.	5:37 7	
PAQUES, Ostave,	5 35 7) 8 4I

AVRIL a xxx Jours.

(L2 4 à 6h 28m du Soir	(La	4	à	6h	28m	du	Soir.
-------------------------	---	----	---	---	----	-----	----	-------

- Le 12 à oh 45m du Soir.

 D Le 20 à 4h 10m du Soir.

 O Le 27 à oh 14m du Soir.

Jo F E T E S.	LOCH. M.
1	5 34 7 9 38 M 5 32 7 10 28 5 30 7 11 4 5 28 7 11 43 5 27 7 0 26 \$ 5 25 7 1 21
2.	5 32 7 10 28
3	5 30 7 11 4
3 4 5 6	5 28 7 11 43
5	5 27 7 0 26 \$
6	5 25 7 1 21
D Quasimodo.	5 24 7 2 20
8 ANNONCIATION.	5 22 7 3 14
9 François de Paule.	5 20 7 4 8
10 Isidore.	5 19 7 5 5
II Léon.	5 17 7 6 0
12 Vincent Ferrier.	5 15 7 6 27 M
13 Herménégilde.	5 14 7 7 21 5 12 7 8 13
D 2M	5 12 7 8 13
15	5 17 7 6 0 5 15 7 6 27 M 5 14 7 7 21 5 12 7 8 13 5 11 7 9 10 5 9 7 9 53 5 7 7 10 22 5 6 7 10 43 5 4 7 11 8 5 3 7 11 33 5 1 7 0 22 8 5 0 7 1 21 4 58 8 2 27
15	5 9 7 9 53
37 Anicet.	5 7 7 10 22 5 6 7 10 42
18	.5 6 7 10 43
19	5 4 7 11 8
20 De la Ste. Vierge.	5. 3 7 11 .33
D 3. Ste. FAMILLE,M	5 1 7 0 22 s
22 Sotere, &c.	5 0 7 I 2I 4 58 8 2 27
George.	5 0 7 I 2I 4 58 8 2 27
24 Anselme.	4 57 8 3 28
25 Marc, Abstin. Process.	4 55 8 4 32
26 Clet. &c.	4 54 8 5 38
27	4 54 8 5 38 4 52 8 6 52
D 4:M	
Diame	4 51 8 7 28 M 4 49 8 8 25
Catherine de Sienne.	4 48 8 9 39

Ph Ati Inv Mos Rog Rog Rog AS Ant Gre

Nére

M A I a xxxI Jours.

a	Le	1	è	4h	27m	du	Matin.
U	LIC	4		441	4/111	au	TAX METITIO

- Le 12 à 3h 24m du Matin.

 D Le 20 à 2h 45m du Matin.

 D Le 26 à 7h 44m du Soir.

Phil. et jacq. Athanise. Invent: Ste. Croix,M Monique: 5 Sol. Phil. Rogations: Jean Porte LatM Rogations. Stanisias,M Rogations. Apparit. Mich2M ASCENSION, Octave. Antonin,2M Grégoire de Nazianze,M Nérée, &ctM Nérée, &ctM Nérée, &ctM Pie;M Feune. De la vig. R. Ch. née 19. PENTECOTE, Octave. 4 Tems. A	7	5 7 6' 5 A		77 14
Athansse. Invent. Str. Croix,M Monique. 5 Sol. Phil. Rogations. Jean Porte LatM Rogations. Stanislas,M Rogations. Apparit, Mich2M ASCENSION, Octave. Antonin,2M Gregoire de Nazianze,M Nérée, &ctM Mérée, &ctM Tochave de l'Ascension. Pie;M Feune. De la vig. R. Ch. née 19. PENTECOTE, Octave. 4 Tems. A Tems. TRINITE,2M Magdelaine de Pazzi,M Magdelaine de Pazzi,M Magdelaine de Pazzi,M Pierre Celestin. Grégoire VII. FETE-DIEU, Octave. 4 43 8 11 10 4 42 8 0 9 8 4 41 8 0 52 4 41 8 0 52 4 35 8 4 17 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 37 8 3 23 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3 23 4 4 37 8 3	Jo	F E T E S.	LOG	H. M.
Invent: Ste. Croix,M Monique: 5 Sol. Phil. Rogations: Jean Porte LatM Rogations: Stanislas,M Rogations. Stanislas,M Rogations. Apparit. Mich2M ASCENSION, Octave. Antonin,2M Grégoire de Nazianze,M Mérée, &ctM Nérée, &ctM Morée, &ctM Ascension. Pie;M Feune. De la vig. R. Ch. née 19. PENTECOTE, Octave. 4 Tems. 4 Tems. 4 Tems. A Tems.	_	Phil. et Jacq.	4 46 8	
Monique: 5 Sol. Phil. 6 Rogations: Jean Porte LatM 7 Rogations. Stamiflas,M 8 Rogations. Apparit. Mich2M 9 ASCENSION, Octave. 10 Antonin,2M 11 Grégoire de Nazianze,M 12	7	1 .		
D 5 Sol. Phil. Rogations: Jean Porte LatM 4 40 8 1 40 7 Rogations. Stamiflas,M 4 38 8 2 31 8 8 2 31 8 8 2 31 8 8 2 31 8 8 2 31 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 8 2 31 8 8 8 8 12 8 8 8 8 10 2 2 8 8 10 2 2 8 8 10 2 2 8 10 2 2 8 10 2 2 8 10 2 2 8 1		Invent. Ste. Croix,M		
6 Rogations. Jean Porte LatM 4 40 8 1 40 7 Rogations. Stamifias,M 4 38 8 2 31 8 8 2 31 8 6 2 31 9 ASCENSION, Octave. Antonin,2M 4 37 8 3 23 4 17 4 35 8 4 17 4 36 8 6 12 4 37 8 6 47 M 13 8 6 47 M 14 15 8 8 9 39 10 25 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		Monique:		
Rogations. Stamillas,M Rogations. Apparit. Mich2M ASCENSION, Octave. Antonin,2M Gregoire de Nazianze,M Nérée, &ctM Nérée, &ctM Octave de l'Afcension. Pie;M Feune. De la vig. R. Ch. née 19. PENTECOTE, Octave. 4 70 8 11 24 20 21 4 Tems. 1. TRINITE,2M Magdelaine de Pazzi,M Pierre Celestin. Grégoire VII. FETE-DIEU, Octave. 4 38 8 2 3i 4 37 8 3 23 4 4 17 4 34 8 5 11 4 33 8 6 12 4 33 8 6 12 4 31 8 6 47 M 4 30 8 7 44 4 29 8 8 44 4 29 8 8 44 4 29 8 10 53 4 24 8 11 6 4 23 8 11 24 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 19 8 2 59 4 19 8 2 59 4 10 8 6 30 4 10 8 6 30 4 10 8 6 30 4 11 8 6 30 4 12 8 6 30 4 13 8 10 22			4 41 8	0 52
8 Rogations. Apparit. Mich2M 4 37 8 3 23 4 17 10 ASCENSION, Octave. 4 34 8 5 11 Gregorie de Nazianze,M 4 33 8 6 12M 4 31 8 6 47 M 13 14M 4 29 8 8 44 15 16 Octave de l'Ascension. 4 27 8 10 25 16 Octave de l'Ascension. 4 27 8 10 25 17 18 D PENTECOTE, Octave. 4 22 8 11 6 PENTECOTE, Octave. 4 22 8 11 6 15 16 17 17 18 18 19 8 2 59 4 18 8 4 3 11 24 19 8 2 59 4 18 8 4 3 11 18 18				
Antonin,2M Antonin,2M Grégoire de Nazianze,M Nérée, &cM Nérée, &cM Nérée, &cM Octave de l'Afcension. Pie;M Fent De la vig. R. Ch. née 19. PENTECOTE, Octave. 4 35 8 4 17 4 34 8 5 11 4 33 8 6 12 4 31 8 6 47 M 4 29 8 8 44 4 29 8 8 44 4 28 8 9 39 10 25 10 53 11 6 PENTECOTE, Octave. 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 7ems. 4 7ems. 4 7ems. 4 16 8 6 30 7 10 M Pierre Celestin. Grégoite VII. Grégoite VII. FETE-DIEU, Octave. 4 13 8 10 22	7			9
Antonin,2M Antonin,2M Grégoire de Nazianze,M Nérée, &cM Nérée, &cM Nérée, &cM Octave de l'Afcension. Pie;M PENTECOTE, Octave. 4 35 8 4 17 4 34 8 5 11 4 31 8 6 47 M 4 30 8 7 44 4 29 8 8 41 4 28 8 9 39 10 25 10 53 11 6 PENTECOTE, Octave. 4 21 8 6 57 4 22 8 6 57 4 21 8 6 57 4 21 8 6 57 4 22 8 6 57 4 21 8 6 57 4 21 8 6 57 4 21 8 6 57 4 21 8 6 57 4 21 8 6 57 4 19 8 2 59 4 Tems. A Te		Rogations. Apparit. Mich 2M		3 23
Grégoire de Nazianze,M		ASCENSION, Octave.		4 17
Nérée, &cM				5 11
Nérée, &cM 14			4 33 8	6 12
13 Neree, &cM 14M 15M 16 Octave de l'Afcension. 17 Pie;M 18 Jeune. De la vig. R. Ch. née 19. 4 27 8 10 25 4 25 8 10 53 11 6 PENTECOTE, Octave. 20 21 22 4 Tems. 23 4 Tems. 24 4 Tems. 25 4 Tems. 26 10 57 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 20 8 1 50 4 19 8 2 59 4 18 8 4 3 5 14 10 1 TRINITE,2M Magdelaine de Pazzi,M Pierre Celestin. 27 Magdelaine de Pazzi,M Pierre Celestin. 28 Grégoire VII. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Octave. 4 13 8 9 29 4 13 8 10 22			4 31 8	6 47 M
15 16 Octave de l'Ascension. 17 Pie;M 18 Feune. De la vig. R. Ch. née 19. 19 PENTECOTE, Octave. 20 21 22 4 Tems. 23 24 4 Tems. 25 4 Tems. 26 1. TRINITE',2M 27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Octave. 4 28 8 9 39 10 25 10 53 11 24 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 19 8 2 59 4 19 8 2 59 4 16 8 6 30 7 10 M 8 24 16 8 7 10 M 9 10 22			4 30 8	7.44
16 Octave de l'Ascension. 17 Pie;M 18 Jeune. De la vig. R. Ch. née 19. D PENTECOTE, Octave. 20 21 4 Tems. 23 4 Tems. 24 4 Tems. 25 4 Tems. 26 1. TRINITE',2M 27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Octave. 21 10 25 10 25 10 53 11 6	- 1	.,M	4 29 8	8 44
16 Octave de l'Afcension. 17 Pie;M 18 Jeune. De la vig. R. Ch. née 19. 4 25 8 10 53 11 6 12 24 8 11 6 12 4 23 8 11 24 20 21 4 Tems. 23 4 Tems. 24 4 Tems. 25 4 Tems. 26 1. TRINITE,2M 27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Octave. 3 10 25 4 27 8 10 25 4 25 8 10 53 11 24 22 8 0 9 8 4 21 8 6 57 4 20 8 1 50 4 19 8 2 59 4 18 8 4 3 5 14 6 30 7 10 M 8 24 7 10 M 8 24 8 10 25 8 10 25 8 10 25 8 10 25 8 11 24 9 2 9 8 9 8 10 25 9		And the second second	4 28 8	9 39
18 Jeune. De la vig. R. Ch. née 19. 4 24 8 11 6 D PENTECOTE, Octave. 4 23 8 11 24 20 21 4 Tems. 4 20 8 1 50 23 4 Tems. 4 19 8 2 59 4 18 8 4 3 25 4 TemsM 4 17 8 5 14 D I. TRINITE,2M 4 16 8 6 30 27 Magdelaine de Pazzi,M 4 16 8 7 10 M 28 Pierre Celestin. 4 15 8 6 24 29 Grégoire VII. 5 6 24 30 FETE-DIEU, Octave. 4 13 8 10 22				
18 Jeune. De la vig. R. Ch. née 19. 4 24 8 11 6 D PENTECOTE, Octave. 4 23 8 11 24 20 4 21 8 6 57 21 22 4 Tems. 4 20 8 1 50 23 4 Tems. 4 19 8 2 59 24 4 TemsM 4 17 8 5 14 D I. TRINITE,2M 4 16 8 6 30 27 Magdelaine de Pazzi,M 4 16 8 7 10 M 28 Pierre Celestin. 4 15 8 6 24 29 Grégoire VII. 5 6 24 30 FETE-DIEU, Octave. 4 13 8 10 22			4 25 8	10 53
20		Jeune. De la vig. R. Ch. née 19.		
20 21 4 Tems. 4 21 8 6 57 4 20 8 1 50 4 19 8 2 59 4 18 8 4 3 4 17 8 5 14 17 8 5 14 16 8 6 30 4 16 8 7 10 M 28 Pierre Celestin. 4 18 8 4 18 8 24 18 8 7 10 M 28 Pierre Celestin. 4 18 8 29 30 FETE-DIEU, Ostave. 4 13 8 10 22		PENTECOTE, Octave.	4 23 8	11 24
21	20		4 22 8	
22 4 Tems. 23 4 Tems. 24 4 Tems. 25 4 Tems. 26 1. TRINITE',2M 27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Ostave. 4 20 8 1 50 4 19 8 2 59 4 18 8 4 3 4 16 8 6 30 7 10 M 8 24 4 14 8 9 29 4 13 8 10 22	21		4 21 8	
23	22	4 Tems.	4 20 8	1 50
24 4 Tens. 25 4 Tens. D I. TRINITE',2M 27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE-DIEU, Ostave. 4 18 8 4 3 4 17 8 5 14 4 16 8 6 30 4 15 8 6 24 4 13 8 10 22	23		4 19 8	
25 4 TentsM 4 17 8 5 14 D I. TRINITE',2M 4 16 8 6 30 27 Magdelaine de Pazzi,M 4 16 8 7 10 M 28 Pierre Celestin. 4 15 8 8 24 29 Grégoire VII. 4 14 8 9 29 30 FETE-DIEU, Ostave. 4 13 8 10 22	24.		4 18 8	
27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE DIEU, Octave. 4 16 8 7 10 M 4 15 8 8 24 4 14 8 9 29 4 13 8 10 22	25		4 17 8	
27 Magdelaine de Pazzi,M 28 Pierre Celestin. 29 Grégoire VII. 30 FETE DIEU, Octave. 4 16 8 7 10 M 4 15 8 8 24 4 14 8 9 29 4 13 8 10 22	D	1. TRINITE',2M	4 16 8	6 35
28 Pierre Celestin. 4 15 8 8 24 29 Grégoire VII. 4 14 8 9 29 30 FETE DIEU, Ostave. 4 13 8 10 22		Magdelaine de Pazzi,M		•
29 Grégoite VII. 4 14 8 9 29 30 FETE DIEU, Octave. 4 13 8 10 22	28	Pierre Celestin.		
30 FETE-DIEU, Ostave. 4 13 8 10 22	29	Grégoite VII.		
8.7	30	FETE DIEU, OSTAWE.		
		M		10 57

JUIN a xxx Jours.

_	_		_				
	Le	2	à	4h	36m	du	Soir.

- Le 10 à 5h 52m du Soir.

 De 18 à oh 10m du Soir.

 Le 25 à 2h 49m du Matin.

Jo	FETES.	L	0	C		M	
1		4	12	8	11	16	M
D	2. Après la Pentecôte,2M	4	11	8	11	43	
3		4	10		0		8
4	Roi GEORGE III. né.	4	10	888888888	I	6	
5		4	9	8	1	50	
6	OCTAVE Fête-Dieu.	4	9 8 8	8	2	42	
7	Philippe de Néri.	4		8	3	35	
	Norbert.	14	7	8	4	3 I	
D	3M	4	7	8	3 4 5 6	30	
10	Margueritte.	4	76	8	6	30	
11.		4	6	8	78	0	M
12	Jean à Facondo,M	4	6	8	8	0	
13	Antoine de Pade.	4	.6	8	9	0	
14	Bafile.	4	5	8	9	56	
15	Ubalde,M	4	5	8	10	36	
D	4.	4	5 5 5 5 5 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	8	10	53	
17	Vénant.	4	5	8	II	9	
18	Bernardin, M	4	5	8	11	39	
19	Julienne de Falcon M	4	5	8	0		
20	Sylvere.	4	5	8	1	8	
2 I	Plus long jour.	4	5	8	2	22	
22		4	5	8.	3	28	;
D		4	5	8	4		
24	JEAN BAPTISTE, Octave.	4	6	8	6	II	
25.		4	6	8		48	M.
26	Jean & Paul, M	4	6	8	8	2	1
27		4	6	8	9	8	
28	Jeune. Léon,2M	4	6	8	9		
29		4	7		10		
Ď	6. Commémor. Paul,3M	4	7	8.		•	

(Le 2 : Le 10) Le 10 O Le 24 Jo Jo 3 4 5 6 D 8 9 10 11 12 13 D 15 16 17 13 OEta Visi Cani O& 7• Eliz VII Pie. Jean Ana 8. D Hen N. I Alex Bons Vinc

D 9. O

Mari

Apol

Anno
Anno
Anno
Anno
Mart

Naza
Ignac

JUILLET a xxx1 Jours.

(Le 2 à 7h 4m du Matin.
Ò	Le 10 à 10h 16m du Matin.
	Le 17 à 6h 12m du Soir.

O Le 24 à 11h 43m du Matin.

(Le 31 à 11h 42m du Soir.

\mathbf{O}	Le 24 à 11h 43m du Matin.		
Jo	FETES.	L O C 4 8 8 4 8 8 4 9 8	Н. М.
1	Octave Jean Baptiste, M	4 8 8 4 8 8	10 56 м
2	Visitation,2M	4 8 8	11 21
3	Canicule com.	4 9 8	11 58
4		4 9 8	0.46
J 1		4 10 8	I 44
6	Octave Apôtres.	4 10 8	2 44
D	7•.	4 11 8	3 46
	Elizabeth.	4 12 8	4 56
9		4 13 8	6 3
	VII Freres.	4 13 8	6 35 M
11	Pie.	4 14 8	7 44 8 47
		4 15 8	
13	Anaclet.	4 16 8	9 36
Ď	8. DEDICACE, Ostave, M	4 17 8	10 11
15	Henri, M	4 18 8	10 34
16		4 18 8	10 47
17		4 20 8	11 6
18		4 20 8	11 56
19	Vincent de Paul,M	4 22 8	0 54 9
20		4 23 8	1
D		4 24 8	3 19
2	Marie Magdelaine.	4 24 8 4 25 8 4 26 8	4 35
23	Apollinaire,M	4 26 8	5 54 6 29 M
	De la Vigile, M	4 27 8	6 29 M
25	Jacques,M	4 28 8	7 37 8 37
26	•	4 29 8	8 37
27	Pantaleon.	4 30 8	9 28
	10. Sol. Anne.	4 30 8 4 32 8 4 33 3 4 34 8	10 2
	Marthe,M	4 33 8	10 21
	Nazaire, &cM	4 34 8	
31	Ignace.	4 36 8	10 48
-			

AOUST a xxxI Jours.

0	Le	8 à	Ioh	24m	du	Soir.
						Soir.
						Soir.

(Le 30 à 5h 45m du Soir.

Jol	FRTES.	FL	0	C	, B	. M.
	Pierre aux Liens,2M	14	37	8	11	17 M
2	Etienpe.	4			0	4 1
3	Invent. Etienne.	4	40		1	I
Ď	11. Dominique,M	4	41	8	2	I
5	N. D. des Neiges.	4	42	8	3	7 .
5	Transfiguration, M	4	44	8	4	2 I
	Cajetan, ., M.	4	45	8	5	32
7 8	Ciriaque, &c.	4	47	8	6	38
9	Jeune. De la Vigile, M	4	48	8	. 7	8: M
10	Laurent, Octove.	4	49	8		3
D	12 2M Canicule fin.	4	51	8	8	58
12	Claire, M Prince de Galles né.	4	52	8	9	
13	M	4	54	8	10	7
7.4	Jeune2M	4	55	8	10	17
15	ASSOMPTION, Octave.	4	57	8	10	53
16	Hyacinthe, 2M Pr. Frêd. nê.	4	59	8	11	46
37	Octave Laurent, M		0	7	0	49. 8
D	13. Joachim. Sol. Barth 3M	5 5 5 5 5 5 5	1	7	1	59
19		5	3 5 6	7	3	8
20	Bernard,M	5	5	7	4	23
	Prince William Henry ne.	5	6	7	· 6	31
22	Octave Affomption, M	5	8	7	. 6	37
23	Philipe de Beniti, M	5	9	7	78	17 M
24	Barthelemi.	5	11	7		1
D	14. Louis,M		12	7	8	49
26	Zephirin.	5	14	7	9	3 2
27		5	16	7	10	7
28	Augustin,M	5.	17	7	10	24
29	Décoll. Jean Bapt M	5	19	7	10	33
30	Rose de Lima,M	5	2 I	7	10	5 6
31	Raimond Monnat.		22	7	11	40

]0	
D	15. S.
2	15. S. Etien
3	
4	
5	FET]
6	
7	
D	16. N
9	***
10	Nicol
II	
12 13	
14	Exalta
D	17. N
16	Corne
17	Stigm
18	4Tems
19	Janvie
20	4 Tem
21	4 Tem.
D	18. Sc
23	Lin, . N. D.
24	N. D.
25 26	
27	Ciprie Côme,
28	Vince
D	Vince 19. M
30]erôm
	7 or o'm

· SEPTEMBRE a xxx Jours.

- Le 7 à 9h 39m du Matin.

 De 14 à 4h 36m du Matin.

 Le 21 à 9h 24m du Matin.

 (Le 29 à 0h 8m du Soir.

Jo,	FETES.	LOCI	H. M.
D	15. SS. Mart. Flavien, &c 2M	5 24 7	0 34 \$
2	Etienne.	5 25 7	1 32
3		5 27 7	2 32
3 4 5 6		5 27 7 5 28 7	3 45
5	FETE DU SACERDOCE.	5 30 7	4 59
		5 32 7	6 3
7 D		5 33 7	6 34 M
D	16. Nativité, Octave,2M	5 35 7	
9	M	5 37 7	7 33 8 30
10	Nicolas Tolentin, M	5 38 7	9 17
11	M	5 40 7	10 1
12		5 42 7	10 30
13			10 55
14	Exaltation Ste. Croix, M	5 43 7 5 45 7 5 47 7 5 48 7	11 49
D	17. Nom de Marie,2M	5 47 7	0 51 2
15		5 48 7	2 3
17		5 50 7	3 3
18		5 52 7	3 3 4 6
19		5 53 7 5 55 7 5 57 7 5 58 7 6 0 6	3 3 4 6 5 5 6 4
20		5 55 7	6 4
21		5 57 7	6 57
D		5 58 7	7 27 M
23			
24	T .	6 2 6	9 10
25		6 3 6 6 5 6 6 7 6 6 8 6	9 51
26	,	6 5 6	10 19
2		6 76	10 38
2.7			10 58
I		6 10 6	3 .
3	Jerôme. B	6 12 6	0 17 8
	, 12		•

OCTOBRE a xxxI Jours.

- Le 6 à 8h 16m du Soir.
 Le 13 à 11h 44m du Matin.
 Le 21 à 4h 35m du Matin.
 (Le 29 à 5h 58m du Matin.

,		-			710	<u> </u>	
Jo	F E T E S.	1	Ŏ	C	H.		•
1	Rémi.	6	13	6	1	14	3
2	Anges Gardiens.	6	15	6	2	19	
3		6	17	6	3	24	
3	François d'Assise.	6	18	6	4	27	
	De la Ste. Vierge, M	6	20	6	3 4 5 6	32	
5 D	20. Solem. Rosaire,M	6		6		36	
	Bruno,2M	6	23	6	7 8	7 8	M
7	Brigitte.	6	25	6		8	
9	Denis.	6	27	6	9	7	
30	François Borgia.	6	28	6	10	3	
11	10000	6	30	6	10	39	
12	De la Ste. Vierge.	6	3 ² 33	6	11	13	
D	21.	6	33	6	ΙI	56	
14	Calixte.	6	35 36 38	6	0		3
15	Therese.	6	36	6	I	43	7)
16	Edouard.	6	38	6	2	39	
17	Hedwige.	6	40	6	3	34	
18	Luc.	6	41	6	4	30	
	Pierre d'Alcantara.	6	43	6		27	П
D	22. N. D. de VICTOIRE, M	6	44	6		24	1
21	Hilarion, M	6	46	6	6	52	M
		6	48	6	7 8	47	10
22		6	49	6	8	42	1
23		6	51	6	9	33	И
24	Chrysante, &c. Ina. GEO. III.	.6	52	6	10	15	
2 5 2 6	Feune. de la vig MGEO. 111pro	6	54	6	10	42	
D	23. Sol. Simon et Jude.	6	56	6	11	0	
28	Simon et Jude.	6	57	6	II	22	
		6	59	6	11	56	
29		7	0	5	0	50	3
30	Jeune. De la Vigile.	7	2	5.	I	39	
34	10 - 111 - 12	•		-			

TOI Trép

24. Char

De la l André

NOVEMBRE a xxx Jours.

- Le 5à 6h 32m du Matin.
 Le 11à 11h 45m du Soir.
 Le 19à 7h 53m du Soir.
 (Le 28à oh 4m du Matin.

	Ir O C	H. M.
	7 3 5	2 35 8
Trépassés.	7 5 5	3 40
24M	7 6 5	4 52
Charles,2M	7 8 5	5 54
	7 9 5	5 54 6 42 M
	7 11 5	7 49
		9 3
Octave Toussaint, M	7 13 5	10 7
Dédic. Basilic. Sauv M	7 15 5	10 54
	7 16 5	11 7
	7 17 5	11 45
		0 36 \$
	7 20 5	
	7 21 5	1 53
Gertrude.	7 22 5	2 48
De la Ste. Vierge.	7 24 5	3 40
26.		4 40
Dédic. Bafilic. Pierre, &c.	7 26 5	5 37
		5 37 6 38
	7 28 5	7 8 MI 8 9
		8 a
Cécile.	7 30 5	9 6
Feune. Clément, M	7 32 5	9 57
27. Sol. André,M		10 35
		10 57
	7 35 5	, ,
	7 36 5	11 30
	7 36 5	0 3, 8
De la Vigile,M	7 37 5	0 48
	7 38 5	1 54
B 2	8, 7, 2	3,
	Charles,2M Octave Touffaint,M Dédic. Bafilic. SauvM 25M MartinM Martin Pap. Didace. André Avellin. Gertrude. De la Ste. Vierge. 26. Dédic. Bafilic. Pierre, &c. Elizabeth,M Felix de Valois. Présentation. Cécile. Jeune. Clément,M Catherine. Grégoire Taumath,M Jean de la Croix. De la Vigile,M André.	TOUSSAINT, Octave. Trépassés. 24M Charles,2M Octave Toussaint,M Dédic. Basilic. SauvM 25M Martin Pap. Didace. André Avellin. Gertrude. De la Ste. Vierge. 26. Dédic. Basilic. Pierre, &c. Elizabeth,M Felix de Valois. Présentation. Cécile. Jeune. Clément,M Catherine. Grégoire Taumath,M Jean de la Croix. De la Vigile,M André. 7 3 5 7 6 5 7 11 5 7 12 5 7 11 5 7 12 5 7 11 5 7 12 5 7 16 5 7 16 5 7 16 5 7 17 5 7 20 5

DECEMBRE a xxx1 Jours.

	Le	4 à 4	th 3	5m du	Soir.	
D	Le	II à	IIn	31 m	du Mat	in

O Le 19 à 2h 59m du Seir. (Le 27 à 11h 25m du Matin.

(222) 4 221 2311 4 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2							
Jo,	F E T E S.	LOC	H. M.				
·D	1.del'AVENT, Sol. Fr, Xavier.	7 39 5	3 7				
2	Bibiane,M	7 40 5	4 19				
3	François Xavier, M	7 40 5	5 27				
3 4	Chrisologue,2M	7 41 5	5 27 6 50				
5	.,M	7 42 5	7 34 M 8 42				
6	Nicolas,M	7 42 5	8 42				
7	AmbroifeM	7 43 5	9 41				
D	2. CONCEPTION OffM	7 43 5	10 32				
9	M .	7 44 5	10 59				
IO	2M	7 44 5	11 13				
11	Damase,2M	7 45 5	11 37				
12	M	7 45 5	0 16 8				
13	Luce,2M	7 45 5	1 3				
14	M	7 46 5	I 44				
D	3. Octave Conception,M	7 46 5	2 38				
16	Eusebe,M	7 46 5	3 44				
17		7 46 5	4 45				
18	4 Tems.	7 46 5	5 50 6 22 M				
19		7 46 5	6 22 M				
20	4 Tems, M à la messe.	7 46 5	7 26 8 26				
21	4 Tems. Thomas, M p.c. jour	7 46 5	8 26				
D	4 Sol. Thomas.	7 46 5	9 24				
23		7 46 5	10 7				
24	Jeune. De la Vigile.	7 46 5	11 33				
25	NOEL Octave.	7 46 5	10 44				
26	BTIENNE Octave, M	7 46 5	10 54				
27	JEAN Octave,2M	7 46 5	II 22				
28	Innocens Octave,3M	7 45 5	0 78				
\mathbf{D}	4M	7 45 5	I 20				
30	Thomas,4M	7 45 5					
31	Sylvestre,4M Rebels défaits.	7 44 5					
	,		- A				

OFFI

Son Exce verneu

HECTOR
tenantNICOLAS
HENRI F
neur du
PATRICI
neur de
EDOUARI
Surinter

MEMBR

Les Honorables.

I JOH J H J OP F J S

[17]

OFFICIERS CIVILS de la Province de QUEBEC.

Son Excellence FREDERIC HALDIMAND, Gouverneur et Commandant en Chef,

Les Honorables

HECTOR THEOPHILE CRAMAHE', Ecuier, Lieutenant-gouverneur de la Province.

NICOLAS Cox, Ecuier, Lieut. gouv. de Gaspée.

HENRI HAMILTON, Ecuier, Lieutenant-gouverneur du Détroit.

PATRICE SINCLAIR, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de Michilimackinac.

EDOUARD ABBOT, Ecuier, Lieutenant-gouvern. et Surintendant du poste établi sur la riviere Wabache.

MEMBRES du Conseil Legislatif, CH. T. Cramahé, Président,

> Hugues Finlay, Thomas Dunn. Jacques Cuthbert, François Levesque, Edouard Harrison, Jean Collins. Adam Mabane. George Pownall, George Allfopp, La Corne St. Luc, J. G. C. Delery, Conrad Gugv, Picotté de Bellestre. lean Fraser. Henri Caldwell. Jean Drummond,

Guillaume Grant, Paul Roc St. Ours, François Baby,

Joseph de Longueuil, Samuel Helland, Ecuiers:

Jenkin Williams, Ecuier, Greffier. François Joseph Cugnet, Ecuier, S. F. et Traducteur. Mr. Pierre Mills, Portier. Nicolas Davis, Messager.

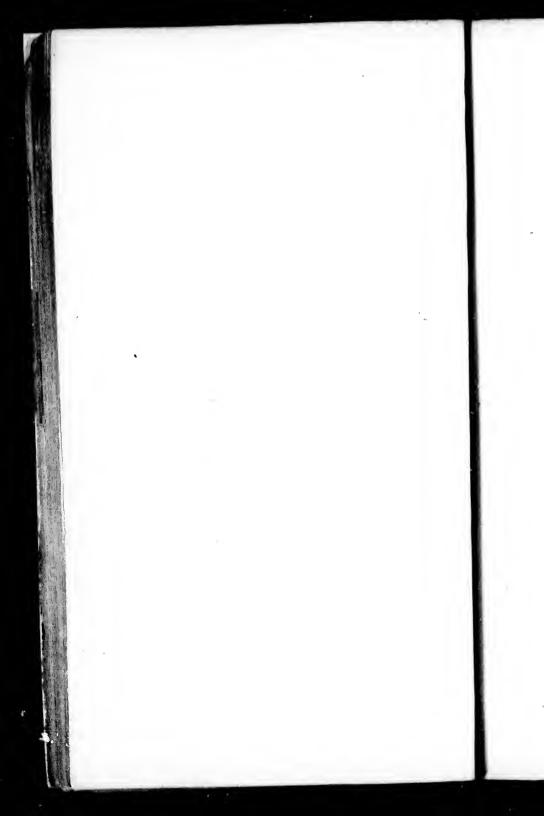
COMMISSAIRES de la PAIX. 10 H. T. Cramahé, Hugues Finlay, Thomas Dunn. Jean Collins, Adam Mabane, Nicolas Cox. Henri Hamilton. Edouard Abbot, Gabriel Elzeard Taschereau. Arent Schuyler Depeyster, Godefroy Tonnancour, Henri Caldwell, Neveu Sevestre, La Comte Dupré, 15 Edouard Guillaume Gray, St. George Dupré, Francois Baby, Jenkin Williams, Tean Porteous, 10 Pierre Panet, Jacques M'Gi'l, Pierre Meziere, Pierre Guy, Thomas Scott, Tacques Finlay, Pierre Foretier. Jacques Stanley Goddard, Conrad Gugy, Roc St. Ours. he Chevalier de Niverville, · Tofeph de Longueuil, Toseph Dechambault,

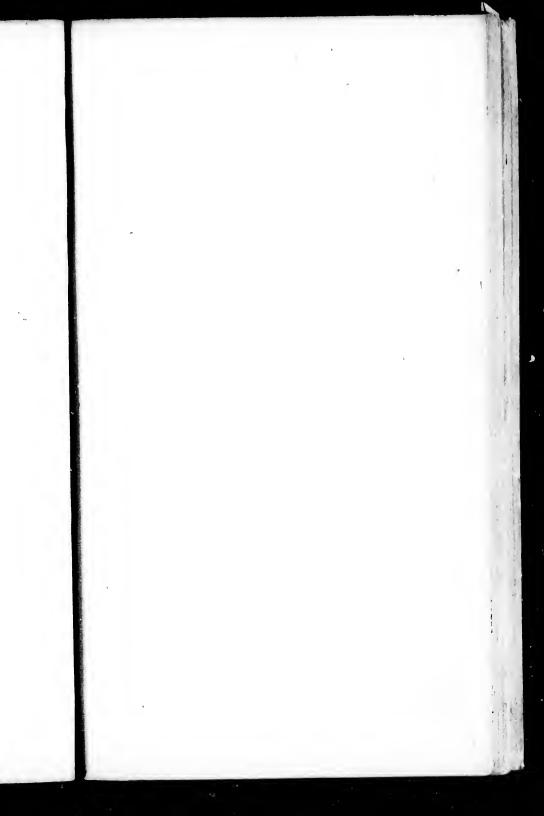
Charles Lanaudiere,

Ecuien

radu&teur. Messager. IX.

Ecuien





Geo Le Gui Sam Pico C. C Lie T. C Cap R. C

. Le

d te Jen

Les H.

Jean Campbell,
Alexandre Fraser,
Pierre Stuart,
Hertel de Rouville,
Edouard Southouse,
Patrice Sinclair,
Jacques Lemoine,
John Fraser,
William Barr,
Jacques Cuthbert,
Jean Schank,
R. B. Lernoult,
John M'Comb,

Felix O'Hara, Thomas Williams, Ecuier

Geo: Pownall, Ecuier, Secretaire et Greffier.

Le Chevalier T. Mills, Receweur-général.

Guillaume Grant, Ecuier, Député R. G.

Samuel Holland, Ecuier, Arpenteur-général.

Jean Collins, Ecuier, Député.

Picotté de Bellestre, Ecuier, Grand Voier.

C. Carleton, Ecuier, Inspecteur des Forêts.

Lient. Col. Campbell, Surintendant des Sauwages.

T. Faunce, Ecuier, Officier de Marine.

Capt. P. Napier, Capitaine du Port.

R. Cumberland, Ecuier, Agent Provincial.

J. Duval, Inspecteur des Marchés à Québec.

COUR d'APELS.

Le Couverneur, Lieutenant-gouverneur, ou le Juge en chef, avec cinq ou plus des Membres du Conseil (les Juges qui auparavant ont entendu et décidé la cause exceptés.)

Jenkin Williams, Ecuier, Greffier.

COUR SUPREME.

T. Dunn,
J. Williams,

A. Mebane,
faire les
en Chef.

Ecuiers, Commissaires ton
faire les sonctions du Jug
en Chef.

[20]

Ja: Monk, Ecuier, Avocat-général. Wm: Pollock, Ecuier, Clerc de la Couronne. Mr. D. Gallwey, Interprête.

COUR DE VICE AMIRAUTE.

P. Livius, Ecuier, L. L. D. Juge.

D. Lynd, Ecuier, Greffier.

L. Smith, Marechal.

DISTRICT de QUEBEC.

Cour des PREROGATIVES.

A. Mabane,
T. Dunn,
P. Panet.

Ecuiers, Juges.

R. Murray, Ecnier, Greffier de la dite Cour.

Cour des Plaidoiers Communs.

A. Mabane, T. Dunn, Ecuiers, Juges.

P. Panet,
D. Lynd, -Boisseau, Ecuiers, Greffiers.

Ja: Shepherd, Ecuier, Skeriff.

D. Lynd, Ecuier, Coroner.

D. Lynd,
— Boisseau,

Ecuiers, Graffiers de la Paixe

M. J. Brown, Crieur.

DISTRICT de MONTREAL.

Cour des PREROGATIVES.

The state of the s

Cour des Plaidoiers-Communs.

E. Southouse, H. de Rouville, Ecuiers, Juges.

J. Burke. - Lepaillieur, Ecuiere, Greffiers d'icelle,

E. G. Gray, Ecuier, Sheriff.

e.

36.

C.

ur.

a Paixe

L.

d'icelie.

J. B J. B — L

Séance

Le p l'année l'affaire

> Dans du moi vembre de Mai

Deux C

Siég cune d des Cau Sterlin décifion Livres tinuent de troi dans co Pâques les Jug leurs d

Cou

Se:

[21]

J. Burke, Ecuier, Coroner.

J. Burke,

Lepailleur.

Ecuiers, Greffiers de la Paix.

Séances des Cours de Justice dans la Province de Québec.

COUR d'APELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à siégor chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

Cour du Banc du Roi.

Dans la Ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois de Mai, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la ville de Montréal, le premier Lunds de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

Deux Cours de Plaidoiers-communs, l'une pour le District de Québec, l'autre pour celui de Montréal,

Siégent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites Villes respectivement, pour la décision des Causes dont la valeur en litige excéde Dix Livres Sterling; et un autre jour chaque semaine, pour la décision des Causes dont la valeur en litige est de Dix Livres Sterling ou audessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année; à l'exception de trois semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et quinze jours à Noël et à Pâques; à l'exception aussi des vacances sixées par les Juges pour faire leurs tournées deux sois par andans leurs districts respectifs.

Cours de Séances générales de Quartier de la Paix à Québec et à Montréal,

Se tiennent les seconds Mardis des mois de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les ans.

Liste des Notaires en la Province de Quebec. Jean Antoine Panet, Ivi. A. Bertibelot a' Artigny, Jacques Pinguet, Charles Stuart, Louis Descheneaux, Jean Battifie Badean, François Dominique Rouffeau, Pour la PROVINCE, Gran Cherie, Edward William Gray, Pierre Meziere, Simon Sanguinet, Pierre Landrieve, Pierre Louis Panes, Antoine Foucher. DISTRICT de QUEBEC. Pour le District. -L. Robin. Pour les paroisses de Beaumont, St. 7 Charles, S. Valier, Berthier, S. François, S. Pierre, et S. Thomas, Les paroisses Cap St. Ignace, l'Islet, L. C. de Conscieut St. Jean et St. Roc, dit St. Aubin. Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, S. Roc, S. Annu, Riviere Ouelle, Louis Cazes. Kamouraska, et les autres paroisses au-dessous, St. Ange Gardien, ChateauRiché, S. Anne, S. Joachim, S. Ferreol, & Antoine Crespin. et les paroisses de l'Isle d'Orleans, La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux & Jean Neron. Condres et la Malbaye. S. Marie, S. Joseph, S. François, N. Beauce, paroisses PointeLevy, St. Nicolas, les paroisses de l'Iste > Louis Miray. d'Orleans et celles de la seigneurie de Beauport et Gaudarville.

Quebec. Artigny,

rau, Rouffeau,

ray,

. Robin.

Riverin.

e Conscieut St. Aubin.

azes.

Crespin.

eron.

Miray.

Pinguet de Vancours Pinguet de Sarges Pergent de Saly landisme Penguet et Maniligney

{

Paroisses et St. Pointe au Jacqui chamb du flei Croix au Su S. Anne Cap la du flei

DI

Pierre au Suc

Ville et Mon

Riviere (Varence Seigneur Baie de N et Sor Isle Jesus Mille

Soulange Chate Seigneur Belæil

L'Assom Boucher

Boucher

Paroisses de Charlesbourg, Lorette André Genesse.

et St. Augustin,

Pointe aux Tremoies, les Ecureuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deichambault et Grondines au Nord du fleuve, et pour S. Antoine, S. Croix, Lotbiniere et S. Nicolas, au Sud du dit fleuve,

Bernard Plante.

S. Anne, Batiscan, Champlain, et Cap la Madelaine du côté du Nord du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve.

Charles Lewrard.

DISTRICT de MONTREAL.

Ville et District de MONTREAL,

Fean Delifle. François Le Guay, Jean Gerhrand Beek, Antoine Grize, Louis Joseph Souprat, Mathurin Bouvet, Barthelemi Faribault. Monfr. Maillet,

Riviere Chambly, Varences, Vercheres et Contrecœur, Seigneurie de la prairie la Madelaine, Baie de Nicolet, S. François, Yamaika

P.C. Duvernay. Pierre Lalanne. Antoine Robin.

Marin Jehanne.

et Sorel, Isle Jesus, Terrebonne, la Chenaye, Mille Mes et Riviere du Chêne,

> Jacques Dufaut Vaudreuil, Isle Perrot, > Joseph Gabrion.

Soulange, Chateauguay et Ste. Anne, Seigneuries de Rouville, De Lorme, Belæil et St. Charles,

C. E. le Têtu.

L'Assomption et dependances, Boucherville,

-Saupin. François Racicet L.L.Chalons, fils

Boucherville,

Pour les paroisses au Sud du fleuve, de Chateauguay à Sorel, la baronie Mich. Gaucelin de Longueuil incluie, mais la seigneurie de Belæil exceptée.

Gaucher.

Machiche, Riviere du Loup, et >B. Le Roy. la Pointe du Lac.

OFFICIERS de la DOUANE dans la Province de QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur. Thomas Scott, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Samuel Phillips, Mr. Charles Nicholls,

Visiteurs.

Tames Todd, William Carey,

Commis.

Philip Loch, Ecuier, Inspecteur à Montréal.

Mr. J. G. Beek, Vifiteur à ditto.

Felix O'Hara, Ecuier, Député-collecteur à Gaspé.

OFFICIERS du BUREAU de la POSTE.

HUGH FINLAY, Ecuier, Co-député Directeurgénéral de la Poste pour le District du Nord de l'Amérique Septentrionale, et Directeur de la Poste 'dans la Province de Québec.

Edward William Gray, Ecuier, Député à Montreal. Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres. Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

N. B. Le Courier part de Québec et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre beures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems le permet.

Poste

b. Gaucelin ucher.

e Roy.

VE dans

al.

Gaspé.

Poste.

Directeuru Nord de de la Poste

Montreal. eres.

ontréal tous di, et arrive is, si le tems

Poste

De Que St. Au Pointe Jacques de l'I Riviere tier, Cap Sas Deschar Grondi Grondi l'Oue Ste. Ar Riviere de l'I Riviere de l'é Champ -1'Eft Riviere bout Cap M *Trois Pointe Machic Riviere

Riviere Riviere

^{*} La du Cap veulent

Poste entre QUEBEC et MONTREAL.

PAROISSES.	Maitres	prix	Distance
	de Poste	J. d.	Suputée.
De Québec à Laurette	Voyer -	5	3 lieues
St. Augustin	Gingra -	1301	3 et demie
Pointe aux Trembles	Grenier -	16	I et demie
Jacques Cartier, côté			
de l'Est	Godin -	4	4
Rivierede Jacques Car-		1	
tier, côté de l'Ouest	Pichay -	-	
Cap Santé	Marcotte -	2	2
Deschambault	René Naud	2.	2
Grandines bout del'Est	Rollet -	136	3 et demie
Grondines bout de			
l'Ouest	Boisvert -	2	2
Ste. Anne.	Baribault	2	2
Riviere Batiscan côté			
de l'Est ·	L. Gillette	2	2
Riviere Batiscan côté			
de l'Ouest	Goin		
Champlain bout de		1	1,
1'ER	Brunel -	2	2.
Riviere Champlain		1	
bout de l'Quest	La Croix -	2 6	2 et demie
Cap Madelaine	Rocheleau	2	2
* Trois Rivieres	Brown	. 2 6	2 et demie
Pointe du Lac		1	3
	- 0.1	- 3	3
Riviere du L up		- 3	3
Riviere Masquinongé		2	2 lieues
Riviere Neuvorque	1	1 2	3 et I huit.
Titrate tronyorque	·		3 00 1 11010

^{*} La pluspart des Voyageurs preserent de passer en Canos du Cap Madelaine aux Trois-Rivieres; mais ceux qui la veulent peuvent être menés par terre.

PAROISSES

Maisons de Poste depuis Montreal jusqu'à St. Jean, et de là à Sorel, établies en Juillet, 1780.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix	Distance Suputéc.
Traverse de Mont- réal dans un Ba- teau au côté opo- sé, et marche de là à TLongueuil.	Boutheiller	; ,—.	I tiers
Chambly St. Jean De Chambly à Belæil	Richd. Gill Capt. Foily	4 6 4 4	4 et demio 4 4

† Cette espace étant le plus muuvais chemin du pais, on n'a pu trouver personne qui voulut l'entreprendre à moins qu'on ne payat le même prix à la ville que l'on paie de Montreal à cette Maison.

PAROISSES.

[‡] Comme le chemin est extrêmement mauvais entre Longueuil et Chambly, et que ce relais est très long; il est rare que le même cheval puisse tirer une Calèche tout ce chemin; c'est pour qu'il est presque toujours nécessuire d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix est de 65 9a.

2.11. 0 Distance Suputée. lieues et demie g et demie · landise et demis z et demie squ'à St. Juillet, Distance Suputéc. I tiers 4 et demio 2.11-61 du pais, on. dre à moins 'on paie de 3 13 1 entre Lonlong; il eft tout ce ches nécessaire 6/ ga. ROISSES.

P

St. Ch Un mi paffa Traver St. De St. Ou Sorel

Ceux réa M

Oi Ni Ba Ri Le Be La De

Heft porter av vûqu'il. Riviere

ABS

Les

Ceux qui voiagent entre Québec et Montréal trouveront de bons Lits et de quoi Manger chez

Grenier - - à la Pointe aux Trembles.

Naud - - - à Dechambault.

Baribault - - à Ste. Anne.

Rocheleau - au Cap la Madelaine.

Le Sieur - - à Machiche.

Belaire - - à Maskinongé.

Lafontaine - - à Dautray.

Dechamps - - à Repentigny.

Il est necessaire pour ceux qui voyagent sur cette route de porter avec eux les Boissons dont ils peuvent avoir besoin, vulqu'ils n'en peuvent avoir en chemin excepté aux Trois-Rivieres, où Mr. Brown tient une bonne Auberge.

ABSTRAITS DE l'ORDONNANCE concernant la POSTE.

ES Maitres de Poste doivent sournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils catienness

desiennent un voyageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne menent pas à raifon de deux lieues par heure (quand les chemins le permetent) ils paieront une amende de dix Shelings pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera payé à raison d'un Sheling par lieue—lorsqu'il y aura deux

chevaux 1/6.

Ceux qui voyageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste et 1/6 quand il y aura deux chev ux.

Une personne qui voyagera seule poura porter 100th. pesant de bagage—Deux personnes dans la même voiture pouront avoir 35lb. pesant de bagage chacune.

Une charette ou traine prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera payé à raison de 9d par lieue, et portera, s'il est requis, 600lb pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour que qu'autre personne accompagnant une caleche, sera payé à raison de six pennies par lieue.

Nul Maitre de Poste ne menera, sous quelque pretexte que ce soit, au-delà des limites qui lui sont assignées, sous peine d'un Sheliug par chaque lieue qu'il passera la prochaine maison de Poste, excepté quand on n'y poura point trouver de voiture, auquel cas il est requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs: ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il est nécessaire, sous peine de dix Shelings.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de

plusieurs témoins digne de foi.

Il est ordonné que chaque Maitre de Poste ait l'Ordonnance qui fait les reglemens de la Poste, assichée dans sa maison, pour l'inspection du public, evec l'avertissement suivant, publié par ordre de son

Excellence.

eure dans et s'ils ne ire (quand amende de

payé à raiaura deux

s voitures
ée par un
chev ux.
rter 100th.
nême voihacune.
pour tranf-

fon de 9d pefant... uivant une penpagnant

bennies par

quelque ui lui font aque lieue e, excepté re, auquel

bateaux et Shelings. : lever ces l'un ou de

Poste ait la Poste, du public, dre de son Excellence.

Excelle Directe Gouve bon ore province Poste r manier tinent a foit tra fembla

E avec p ment fi dans traiten aucun

tenir s Cha d'appo Maiso long, fent A

noms (

[29]

Excellence le Général et signé par le Deputé Directeur Général de la l'oste, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maitres de Poste en cette province; conséquemment si un Maitre de Poste maltraitait un voyageur en quelque maniere, il faudrait en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquent soit traité suivant qu'il le merite, asin d'éviter semblables sautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

I ES Maitres de Poste sont par le présent strictement requis de faire leur devoir avec promptitude et bonne volonté, conformement à l'Ordonnance du 9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque mauvais traitement des Voiageurs, qu'ils en fasse saucun délai leur déclaration, en spécifiant les noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir satisfaction.

Chaque Maitre de Poste est de plus requis d'apposer dans quelque endroit visible de sa Maison l'Ordonnance sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent Avertissement.

Par Ordre de Son Excellence,

HUGH FINLAY, D. D. G. P.

C 3 INS.

INSTRUCTIONS

Pour les Capitaines de Milice: énvers les Troupes de sa Majesté, quand celles cy sont en Marche, ou en Quartiers dans les disférentes Paroisses.

ES Capitaines de Milices feront la Repartition des Logemens pour la Officiers et Soldats, pour la plus grande facilité de la Marche des Troupes, et l'Aisance des Habitans.

II ? Le Logement une fois établi, il ne sera pas changé sans la Participation des Capiraines de Milices.

III ?- Les Voiturages de Vivres, Ammunitions, et autres Effets du Roy, seront payés à Raison de Quinze Sols, ou Sept Pennings et demi par Lieue, argent Courant et Comptant, pour chaque Voiture, et ce depuis l'Endroit où la Charge aura été prise, jusques à celui où elle aura été rendue.

IV ? Quand les Troupes sont en Marche, le Commandant du Bataillon pourra Commander deux Voitures à son Usage, deux pour l'Etat Major, et quatre par Compagnie, qui seront payées aux Taux ci dessus marqués; si on en demande davantage, on les sournira, en payent le surplus de Voitures, à raison d'un Sheling par Lieue.

Vo. Les Voitures porteront de Quatre Cent Cinquante à Six Cent pesant chacune,

autant que les Chemins le permettront.

VI?

NS

es Troupes n Marche, Paroisses.

feront la pour la inde faci-

l'Aisance

i, il ne feles Capi-

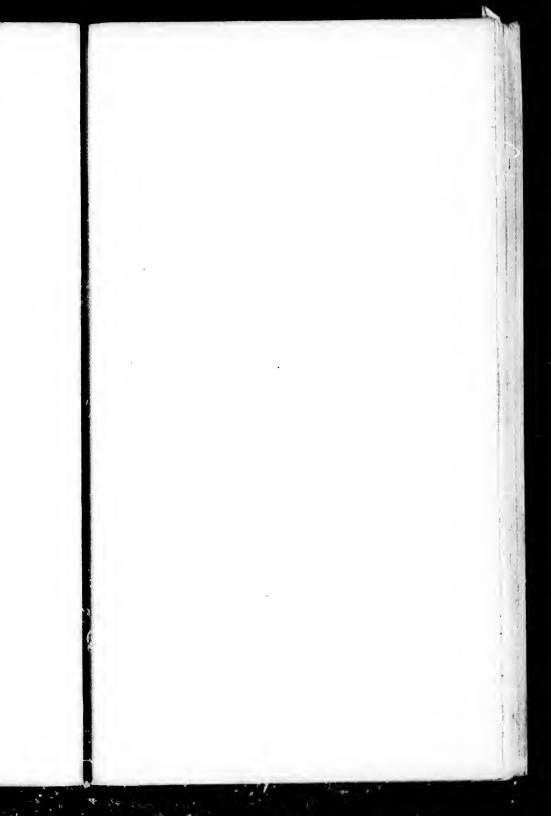
Ammuniont payés Pennings et Comppuis l'Enjusques à

Sarche, le mmander our l'Etat qui seront fi on en en pay-d'un She-

e Quatre chacune, nt.

VI؟





12,672

For the Forter I.

I.

for C to fac Ease II

be cl

Capt II nitio at th

renc from take

1 com requ the

that if med, at t Lea

T Hu eac

INSTRUCTIONS

For the Captains of Militia when His Majesty's Forces are upon the March, or go into Quar-

ters in the different Parishes.

I. HE Quarters of the Troops will be fixed by the Captains of the Militiafor Officers and Soldiers, in such a manner asto facilitate the March of the Troops, and the:
Ease of the Inhabitants.

II. The Quarters, once settled, shall not be changed, without the Knowledge of the:

Captains of Militia.

III. The Carriages of Provisions, Ammunition, and other King's Stores, shall be paid at the Rate of Seven-pence half-penny Currency per League in Ready Money, and that from the Spot where the Loading has been taken in to the place where it is laid down.

IV. When the Troops march, the Officer commanding a Regiment or Battalion, may require two Carriages for himself, two for the Staff, and four for each Company, which shall be paid at the above mentioned Rate; if more are demanded, they are to be surnished, on paying for this surplusage of Carriages at the Rate of One Shilling Currency per League.

V. These Carriages are to carry from Four-Hundred and Fifty to Six Hundred weight each, if the state of the Roads allows thereof:

V-1.

11/2

VI ? Quand les Troupes entrent en Quartiers, les Capitaines de Milices logeront les Officiers aussi commodement qu'il leur sera possible, les Soldats de deux en deux, et un seul dans les Maisons peu aisées; une sois etabli, le nombre dans chaque Maison n'en pourra être changé sans la participation des

Capitaines de Milices.

VII ? Il sera sourni aux Ossiciers une Chambre telle qu'elle se trouve chés les Habitans, un Lit qui ne sera pas pourtant celui du Maitre, une Table, trois Chaises, le Logement pour son Domestique; Il sera chaussé, et aura l'assance de faire son Ordinaire: S'il a une Chambre à lui, son Bois lui sera sourni par tous les Habitans de la Paroisse, sur une Repartition qui en sera faite par le Capitaine de Milice.

VIII !! Il fera fourni aux Soldats en Quartier, un Lit par deux, ayant une bonne Paillasse, Couverture, et une paire de Draps, qui sera changée tous les Mois, comme aussi l'aisance de faire leur Ordinaire, la Place aus Feu et Lumiere de l'Hôte.

IX ? Quand les Commandans des Troupes en Quartier auront besoin de Voitures, ils en feront la Requisition aux Capitaines de Milices par écrit, spécifiant le service pour lequel ils sont destinés, et selon lequel ils seront payés.

Xo

ogeront eur fera leux, et une fois on n'en tion des

ers une les Hant celui e Logechaussé, re: S'il a fourni sur une

dats en bonne Draps, ne aussi l'ace aussi

apitaine

Froupes ares, ils ines de pour l'ils se-

VI. he Cap Troop

cers as Soldier Houses any, on the Kn VII.

as the the La Lodgir and ha If the

fhall b Habita the Ca VII

their C Paillas change the M

have t Light. ĬX.

calion fame fpecif; agreca tur.

VI. When the Troops go into Quarters, the Captains of Militia are to lodge the Officers as conveniently as in their Power, the Soldiers two and two, and only one in poor Houses; this being settled, the number in any one House is not to be changed without the Knowledge of the Captains of Militia.

VII. The Officers shall have such a Room as the Habitans can afford, a Bed, the one the Landlord's, a Table, three Chairs, and Lodging for his Servant; he shall be warmed, and have the means of dressing his Victuals: If the Officer has a Room to himself, Fuel shall be surnished him, by the whole of the Habitans, upon the Repartition of it made by the Captains of Militia.

VIII. The Soldiers shall be intitled in their Quarters to a Bed to two, with a good, Paillasse, Blanket, and a pair of Sheets to be changed every Month; they shall be allowed the Means of dressing their Provisions, and have their Seats at the Landlord's Fire and

Light.

IX. When the Officers commanding the Troops in the several Quarters shall have Occasion for Carriages, they are to require the same in writing of the Captains of Militia, specifying for what service they are designed, agreeable to which the same are to be paid tur.

Xº Les Capitaines de Milices aideront les Troupes de tout leur Pouvoir, et seront responsables de tout Empêchément qu'ils

pourroient apporter au service du Roi.

Si les Gens du Roi commettent XIO quelques désordres, les Capitaines de Milices en porteront les plaintes bien affirmées à l'Officier Commandant, et si cet Officier ne rend pas Justice, ils les feront tenir au Commandant du Poste principal le plus à portée.

XII ? S'il y a un Corps de Garde dans les differens Quartiers, le Bois leur lera fourni, ainfi qu'il est cy-dessus Ordonné pour les

Officiers.

XIII ? Les Transports des Effets du Roi se feront de Capitaine en Capitaine, mais si le Service exige que les Voitures accompagnent les Troupes juiques à la fin de la Marche du lour, on les payera à raison de Quatre Livres Dix Sols, ou Trois Shelings Neuf Sols afgent Courant, et quand elles seront à Deux Chevaux, Six Livres, ou cinq Shelings argent Courant.

MIV ? Ce Réglement sera en sorce depuis le premier Jour de l'Année Courante; s'il y a éncore des Avérages de Voiturages dûs de la derniere, ils feront payés, à raison d'un demi Sheling par Lieue.

XV ? Ce Reglement, Collé sur une Tablette, sera exposé dans l'Endroit le plus public de la Maison de chaque Capitaine de Milice, sfin que Personne ne

puisse prétendre Cause d'Ignorance.

Donné à Québec, ce Neuf de Janvier, 1779.

FRED: HALDIMAND.

aideront et seront nt qu'ils i.

mmettent e Milices s à l'Offi-

ne rend commanée.

dans les ra fourour les

le feront vice exige julqués à railen de Veuf Sols ux Checourant.

is le prencore des ils feront

ette, sera aison de sonne no

ND.

Troops ble for o the Kin XI. orders, he Cor mandin render t ward th principa XII Quarter ab ve d XIII. from Cas that the whole of Rate of Pence C Horfes, Currency XIV. fi-st day ing any they shal by the L shall be

Captain Ignoranc *Given* X. The Captains of Militia are to affift the Troops in all they can, and shall be responsible for every hindrance they may occasion to

he King's Service.

XI. If the King's Forces commit any Diforders, the Captains of Militia are to carry the Complaints, well attested, to the Commanding Officer, and if this Officer does not render them Justice thereupon, they will forward the same to the Commander of the next principal Post.

XII If a Guard is kept in the different Quarters, Fuel shall be furnished them, as ab ve directed, where wanted for the Officers.

XIII. The Transport of the King's Effects shall be from Captain to Captain; but if the Service requires that the Carriages should accompany the Troops the whole of the Day's March, they shall be paid at the Rate of Four Livres Ten Sols, or Three and Nine Pence Currency per Day; when drawn by Two Horses, at the Rate of Six Livres or Five Shillings Currency.

XIV. This Regulation shall be in force from the first day of the present year. If there are yet outstanding any Arrears of the Transport for the last Year, they shall be paid at the Rate of Six-pence Currency

by the League.

XV. This Regulation, pasted upon a piece of Board, shall be hung, up, in the most public place of each Captain of Militia's House, that none may plead Ignorance thereof.

Given under my Hand at Quebec, this 9th of Jan. 1779.

FRED: HALDIMAND.

Poids et Cours de la Monnoie en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L'OR.	Poids.	C. établi.	An. C.	
	Gros grs.	£. s. d.	11. f. d.	
La Portugaise pésant -	18, 6	14 00	9600	
La Moydore	6 20	4 0 0 I IO 0	36 00	
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles		3 12 0		
La Guinée	5 8	1 34	28 0 0	
Le Louis d'Or	5 3	I 3 4 I 2 6	27 0 0	
En paiant deux pennys un farthing (ou quatre fols				

et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi.	An.C.
	£.s.d.	
La l'iastre Espagnole	0 5 6	6 00
L'Ecu d'Angleterre	- 056	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tourno	is 0 5 6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10 >		5 0 0
Le Sheling Anglois	011	1 6 o
La pièce de France de vingt- quatre sols tournois	011	
L'Escalin	010	1 40
La piéce de France de trente-fix fols tournois	1	2 00

Toutes les différentes piéces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénommées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espéces de Monnoie, ou aucune d'elles, feront legalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

CATALGGUE

en la Pro. vance du 29

bli. An. C.

a quatre fols dit poids.

0 1 40

I

1

60

0 0

oie d'Or ou comme les férens taux, une d'elles, outes dettes

TALGGUE

CATA

Mgr. J. Mgr. I Ev

M. Gra

M. St. M. Mo

M. Hel

G(

M. Au

M. Lefe M. Lab

M. Bed M. Gra

M. Du M. La

Ie R. I Le Pere

Le R. J Le Pere

M. Rai

Mgr. d' M. Dar

M. Ga M. Le

M. Pin

M. Dal Le P. 1

37

CATALOGUE du Clergé Séculier et Régulier du Diocèle de Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec. Mgr. Louis Philippe Mariochaux d'Esglis, Evêque de Dorylée, Coadjuteur de Québec.

M. Grave,

M. St. Onge,

Vicaires Generaux.

M. Montgolfier, M. Habert,

GOUVERNEMENT de QUEBEC. EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé.

M. Lefebvre.

M. Labadie,

Vicaires.

Au Séminaire.

M. Bedard. Supérieur. M. Chauveaux.

M. Gravé.

M. Dudevant.

M. La Haille.

M. Le Maire.

M. Le Noir. M. Rinfret.

Aux Fesuites.

Ie R. Pere de Glapion, supérieur.

Le Pere Floquet. | Le Pere Cafit.

Aux Récolets.

Le R. Pere Berey, Supérieur et Commissaire-générale Le Pere Isidore.

A l'Hôpital Général.

M. Raizene, Chapelain,

En l'Isle d'Orléans.

Mgr d'Efglis, St. Piene et St. Laurent.

M. Darouvrai, Vicaire de Mgr. d'Esglis.

M. Guichaux, Ste. Famille.

M. Le Guerne, St. François.

M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Dubois, Bécancour.

Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gentilly. M. M. Gatien, Lotbiniere.

M. Louis Hubert, Ste. Croix.

M. Noël, St. Antoine.

M. Archambault, St. Nicolas.

M. Verreau, l'ainé, Stc. Marie, St. Joseph, et St. François.

M. Vifina, St. Henri.

M. Berthiaume, Pointe Lévi.

M. Deschenaux, Beaumont.

M. Sarault, St. Charles.

M. Jean, St. Gervais et Protais.

M. Lagroix, St. Michel. M. Garault, St. Valier.

M. Bedard, St. François et Berthier.

M. Curot, St. Pierre.

M. Perrault, le jeune, St. Thomas.

M. Panet, le jeune, l'Islette, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Grues, &c.

M. Verreau, le jeune, St. Roch et St. Jean.

M. Lefebvre, Ste. Anne.

M. Panet, l'ainé, Riviere Ouelle.

M. Truteau, Kamouraska.

M. Le Roux, Isles de la Magdelaine.

M. Bourg, Riviere St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.

M. M'Donald, Isle St. Jean.

Côté du Nord du Fleuve.

M. Parent, Postes de Labrador.

Le P. Labrosse, Jésuite, Tadoussac, Rimouski, &c.

M. Compain, Isle aux Coudres, Eboulemens et Malbaie.

M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Riviere.

M. Corbin, St. Joachim.

M. Derome, Ste. Anne et St. Ferréol.

M. René Hubert, Chateau Riché et Anges Gardiens.

M. Renaud, Beauport.

M. Borel, Charlesbourg.

Le P. Giroust, Jesuite, Nouvelle Laurette.

M.

h, et Ste

Ignace et

Baie des

oski, &c. set Mal-

e.

Gardiens.

M.

M. D. M. B. M. D. M. Fi M. G M. H

G C

M. M. De M. Sa M. G. M. Po M. Ro

M. Cu

Le R.

Le R.

M. La M. Co M. Bei M. Bai M. Foi M. Ra

M. Ma M. Re M. Pay

M. St., la

[39]

M. De Lutbiniere, Ancienne Laurette et Ste. Foi.

M. Beriau, St. Augustin.

M. Demeulle, Pointe aux Trembles et Ecureuila

M. Filion, Cap Santé et Déchambault.

M. Guay, Ste. Anne et Grondines.

M. Huot, Baptistkan, Champlain, Ste. Génévieve, et Riviere des Envies.

GOUVERNEMENT de MONTREAL.

EN LA VILLE.

Au Séminaire.

M. Montgolfier, Supérieur du Séminaire, Curé,

M. De Valiere,

M. Brassier,

M. Sartelon,

M. Dézery,

M. Guay,

M. Guillemin,

M. Poncin,

M. Dufau.

M. Robert,

Au Collége.

M. Curateau.

Aux Jésuites.

Le R. Pere Well, Supérieur.

Aux Récollets.

Le R. Pere Théodore, Supérieur.

Paraisses de l'Isle de Montréal.

M. Lafond, la Chine.

M. Conefroy, Pointe Claire.

M. Beilon, Ste. Genevieve.

M. Bauzel, St. Laurent.

M. Fortin, Sault aux Récollets et Riviere des Prairies.

M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Ist Jesus.

M. Marchant, Ste. François.

M. Renoyer, St. Vincent de Paul.

M. Payet, St. Martin et Ste. Rose.

Coté du Nord du Fleuwe.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

M. St. Onge, desservant le Cap de la Magdelaine et la Pointe du Lac.

D 2

M.

100

[40]

M. Mailioux, Curé des Trois-Rivieres.

M. Bertrand, Tamachiche,

Le P. Petrimoult, Récoilet, Riviere du Loup et Maskinongé.

M. Catin, St. Cuthbert.

M. Pouget, Berthier et la Norray.

M. St. Germain, Repentigny, la Valtrie, St. Sulpice, et St. Paul.

M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomption.

M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.

M. Foucher, St. Henri de la Mascouche.

M. Beaumont, la Chenaye.

M. Proult, Terrebonne.

M. Perrault, l'ainé, Riviere du Chêne et Blainville. Mrs. Guichard et Lagarde, Lac des deux Montagnes.

M. Hubert, au Détroit, &c.

Le P. le Simple, Récollet, au Détroit.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil.

M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.

M. Dumouchel, Chateauguai.

Le P. Huguet, Jésuite, Sault St. Louis et St. Regis.

M. Gamelin, St. Philipe et St. Constant.

M. Filiau, la Prairie.

M. Campeau, Longueuil.

M. Dufrost, Boucherville.

M. Duburon, Varennes.

M. Carpentier, Vercheres.

M. Martel, Contrecœur.

M. Martel, le jeune, Sorel et l'Ise du Pas.

Le P. Chrisostome, Récollet, Maska et St. François

M. Brassard, Nicolet et Baie du Fevre. En la Riviere Chambly.

M. Mennard, Chambly.

M. Picard, Pointe-Olivier.

M. Noiseux, St. Mathieu de Belæil et St. Hyacinthe

M. Lataille, St. Charles.

M. Gervaise, St. Antoine.

M.

oup et Mas-

St. Sulpice,

Assomption,

Blainville. Montagnes.

t St. Regis.

as. it. Frangois

. Hyacinther

M.

М. С М. Р М. К

Clerg

David David John

James

Histo

de qui doctri jour s' d'en décidé ment la plu car la compani plu assuré facile attaque glace, l'hom feuler qu'il et dét jamai semble l'hom

M. Cherrier, St. Denis. M. Porlier, St. Ours.

M. Kimber, Vicaire de M. Porlier.

Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province de Québec.

David François De Montmollin, Recteur de Québec. David Chabrand de l'Isle, Recteur de Montréal. John Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-Rivieres.

James Tanswell, Maitre de l'Academie de Québec.

Histoire la plus moderne des barres électriques à détourner la foudre.

ES expériences accompagnées de circonstances peu communes, aussi bien que les essais coûteux de quelques Physiciens ont nouvellement remis la doctrine des barres et conducteurs électriques dans un jour si éminent que nous ne pouvons nous empêcher d'en donner quelque avis à nos lecteurs. Il paroit décidé que l'homme peut se préserver aussi puissamment de la foudre renfermée dans un nuage, que de la pluie qu'il nous verse, et même avec plus d'efficace; car la construction d'une bonne barre électrique accompagnée de son conducteur, n'exige ni plus d'art ni plus de travail que celle d'un bon parapluie, et affurément moins que celle d'un bon toit. Il seroit facile de prémunir des villes entières contre les attaques des orages, si ce n'est contre leurs balles da glace, du moins certainement contre celles du feu, si l'homme vouloit employer à ces sortes de fortifications seulement la centième partie du soin et de l'argent qu'il employe pour d'autres, par lesquelles on arrête et détourne quelquefois la personne de l'ennemi, mais jamais les ravages qu'il exerce. En effet, il nous somble que, si dans les 50 années qui viennent l'homme ne se procure le moyen de faire tomber la foudre foudre où il veut, il seroit indigne des connoissances que le ciel lui a accordées dans les 30 dernieres années. Occupés à faire taire ces dangéreuses batteries et même à s'en rendre maitre, que les Physiciens n'aillent point perdre courage. Ils sont déja, pour ainsi dire sons le canon, et n'ont encore perdu qu'un seul homme.

Le remarquable avis suivant est pris d'une lettre de M. Pistoi, Professeur en Mathématiques de Siénne, à M. l'Abbé Rozier. Sienne, ville de Toscane, a une situation élevée, et les églises de même que les hauts bâtimens qui s'y trouvent ont de tout tems beaucoup soufert de la foudre. C'est ce qui fit concevoir aux Inspecteurs de l'église cathédrale et d'autres édifices publics la pensée, d'armer de barres et de conducteurs électriques le clocher de la dite église qui est un des plus beaux de l'Italie, la pointe de la façade principale, et la tour dans laquelle se trouve l'horloge; et de prévenir par là les reparations éternelles et les fraix qui en résultoient. Cette nouveauté sut en général assés bien reque du peuple, parmi lequel se trouverent cependant quelques grogneurs incrédules, qui emportés par leur zêle allerent jusqu'à donner à ces barres les noms de barres bérétiques. Tout le monde en attendoit cependant avec passion le succès. A la fin un orage s'étant élevé s'aprocha le 18me Avril 1777 à fix heures du soir accompagné de tempête et d'une grosse pluie. Les gens qui demeurent à la grande place près de l'église sortirent de leurs maisons et de leurs boutiques pour voir ce que feroit la barre hérétique. Soudain la foudre accompagnée d'un véhément coup de tonnere fondit sur la barre en forme d'une boule couleur de postore, descendit le long de la chainette électrique, et conduite par ce conducteur alla se perdre dans un petit ballin où on l'avoit dirigé. D'abord après on fit vificet la tour par des gen experts, et on trouva qu'il A'y avoit absolument rien d'endommagé, pas même

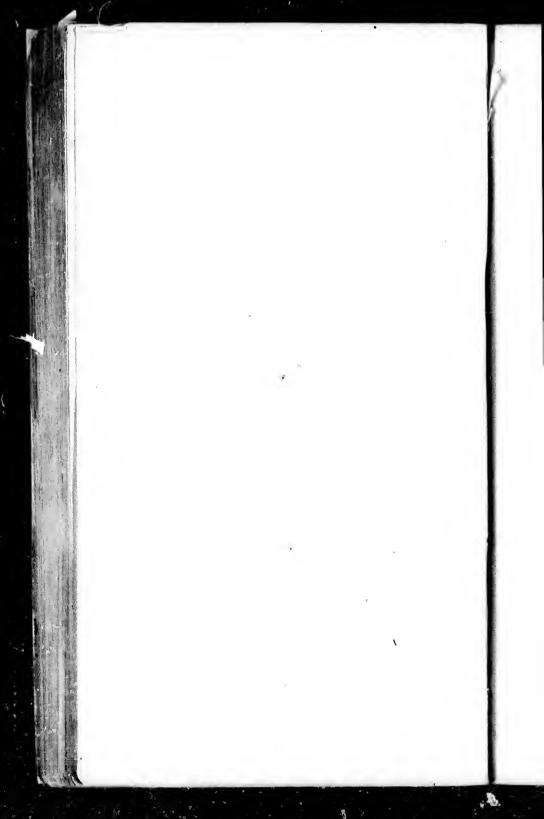
roissances res années. es et même s n'aillent r ainsi dire qu'un seul

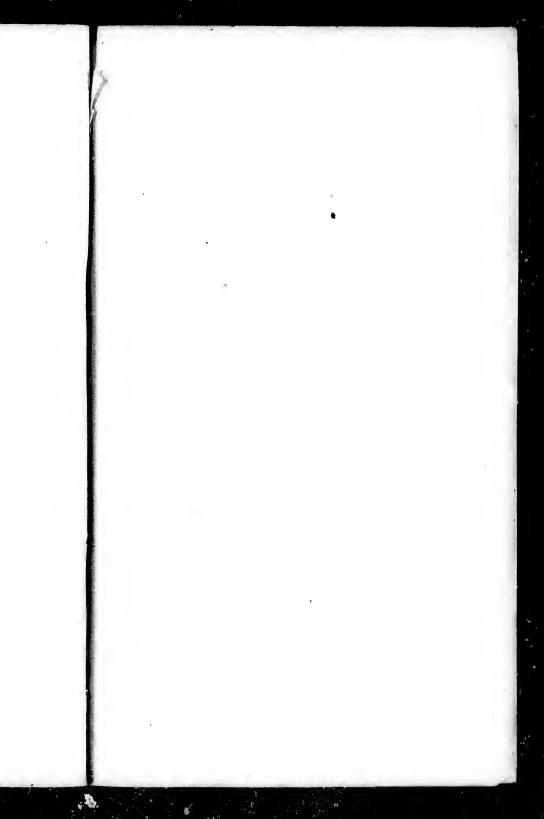
ne lettre de e Siénne, à cane, a une e les hauts s beaucoup icevoir aux res édifices conducteurs i est un des principale, ; et de prées fraix qui énéral affés uverent ceui emportés s barres les n attendoit in un orage à fix heures rosse pluie. ace près de rs boutiques Scudain la de tonnere

électrique, dre dans un après on fit rouva qu'il pas même

couleur de

les





les to mer r qu'or effet toire tendr qu'il confii encei des dicle les an

A électribienf mat délevé Zénir vienn mêm core placé trait

peut i les per Ur navig fujet norre élect

parce électi

mate Otah les toiles d'araignée qui s'étoient trouvées par-ci par-là entre le mur et le conducteur. On ne fauroit exprimer ni la joye que causa cet événement, ni les louanges qu'on donna à M. Francklin a ce te occasion; et en esset c'est là un cas qui n'à point de pareil dans l'histoire de la Physique. Un peuple incrédule vient attendre pour lever ses doutes que le ciel confirme ce qu'il doit croire, et il obtient dans le moment cette confirmation qu'il desire; tout comme si dans l'étroire enceinte d'une salle d'audience on avoit porté à la sois des doutes, un appel, et une sentence décisive. L'article suivant ne sera pas mauvaise sigure un jour dans les annales de la ville de Sienne: Le 18me Avril de l'an 1777 notre église cathédrale sui préservée par une barre bérétique, de la soudre et de ses suites sormidables.

A l'égard des vaisseaux les barres et conducteurs électriques sont sans doute une invention des plus bienfaisantes, quand on réfléchit que dans l'Océan le mât du vaisseau est toujours pour longtems le seul objet élevé, et que par conséquent dans un gros orage au Zénith il y a plus de vraisemblance que la foudre vienne sondre sur le vaisseau, qu'il n'y en a dans les mêmes circonstances pour toute un ville. Il est encore à considérer que ce bâtiment est pour ainsi dire placé sur de la poudre, et que par conséquent un petit trait de soudre, qui ailleurs n'auroit fait aucun mai, peut ici détruire tout d'un coup et le batiment et toutes

les personnes qu'il contient.

Une expérience particuliere qu'ont faite les derniers navigateurs autour du monde, et qui est relative au sujet que nous traitons, mérite quelque attention de norre part. C'est qu'on no place les conducteurs électriques sur les vaisseaux que lorsqu'an en a besoin, parce qu'il y a plusieurs manœuvres que la chainetre électrique empêcheroit. Aussi lorsqu'un jour un mates ot venoit d'attacher, à l'aproche d'un orage près Otaheite, le conducteur à la barre électrique, et qu'un

[44]

autre étoit occupé à débarasser du cordage la chainette conductrice, celui-ci reçut un coup violent, et le seu se glissa le long de la chainette, sans causer le moindre dommage.

De quelques animaux Prophétes du tems. Marque de Pluye.

UAND les oiseaux portent à coups fréquens le bec au mamelon du croupion et en expriment l'huile pour s'en lustrer les plumes, afin de se

préserver contre l'humidité.

Quand les chiens s'inquiétent, courent çà et là, gratent, mange de l'heibe, (s'ils font cela quand il fait chaud, on doit vraisemblablement s'attendre à un orage) Quand les chats se peignent.

Quand les taupes s'empressent de fouir la terre.

Quand les poules chantent hors de propos, et sans que rien les y excite, et qu'ensuite elle vont se fourrer dans le poulailler.

Quand les pigeons se retirent de bonne heure de la

campagne au colombier.

Quand les poules, les pigeons et autres oiseaux s'empressent de se baigner dans le sable.

Quand les hirondelles volent bas, et qu'au contraire

les grues volent fort haut.

Quand les corbeaux croassent d'une voix claire, et s'attachent aux arbres.

Quand les corneilles battent des ailes, et fouillent

avec le bec dans les plumes.

Quand le mâle de la petite grenouille verte des jardins coasse plus sert.

Quand les crapaux sortent abondamment de leurs

trous.

Quand les fourmis travaillent assidûment; que les abcilles se hâtent de se retirer chés elles, et qu'elles ne s'e, volent pas loin.

Quand les puces piquent plus qu'à l'ordinaire.

Quand les vers de terre sortent,

Les

a chainetté t, et le feu le moindre

tems.

fréquens le expriment , afin de se

nt çà et là, la quand il tondre à un

terre.
oos, et fans
it se fourrer

heure de la

res oiseaux

iu contraire

k claire, et

et fouillent

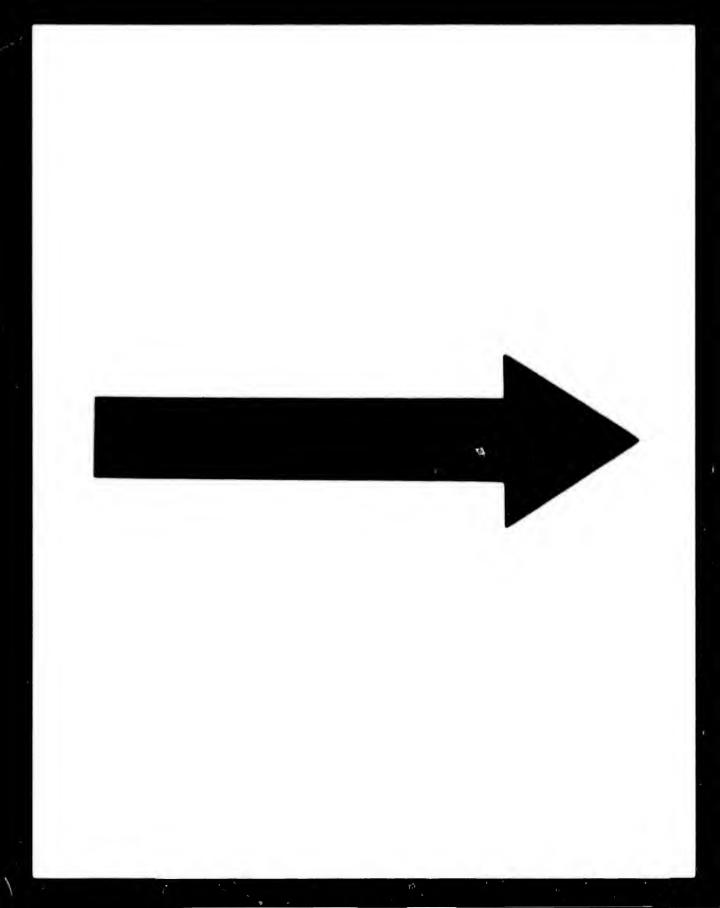
rte des jar-

nt de leurs

nt; que les et qu'elles

inaire.

Les



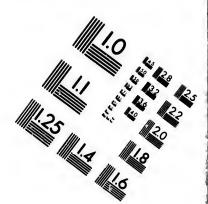
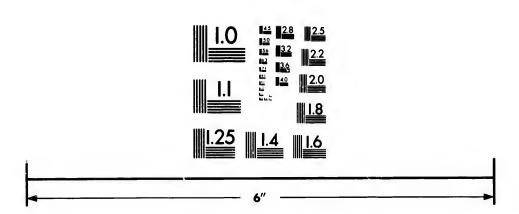


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

BIN STATE OF THE S



a tr du qua épie hab est anii mate ceffi éver Les alor fon pipe gite miel l'ape de n L fe n fon des couc yeur tion font ten aufi fans aux cepe mie

[45]

Les indicateurs du MIEL.

Onsieur Sparrmann, qui a accompagné le Docteur Forster dans son veyage autour du monde, a trouvé dans l'Afrique méridionale dans l'intérieur du pays à compter du Cap, deux animaux très-rémarquables par la masière particulière dont l'un et l'autre épient le miel, et par l'usage que savent saire les habitans du pays de l'indication de ces animaux. L'un est un oiseau asses semblable au Coucou; l'autre un

animal à mammelles, qui tient du Taisson.

Le Coucou au miel (cuculus indicator) prend soir et matin son vol vers sa proye, et s'aproche en criant sans cesse tscher, tscher des ruches d'abeilles sauvages, qu'il évente et découvre dans les arbres creux ou sons terre. Les Hottentots austi bien que les Hollandois prennent alors garde au vol de cet oiseau, ils répondent même à son cri au moyen d'un sistet fait exprès; il se laisse piper, et volant lenteme t devant eux il les conduit au gite desiré. On laisse alors à l'oiseau une partie du miel qu'on enséve, mais ce qu'on lui en abandonne ne sufisant pas à le rassasser ne sert qu'à lui exciter l'apétit et à l'animer de nouveau à trahir les ruches de miel.

L'animal semblable au Taisson (Viverra mellivora) se nomme Ratel dans le langage du pays, et n'exerce son métier qu'au coucher du soleil. Il observe le vol des abeilles qui se retirent, ou même la voix du coucou à miel, et tenant une de ses pattes devant ses yeux pour n'être pas ébloui du soleil, il suit la direction des abeilles vers leurs ruches. Pour de celles qui sont sous terre il en vient a sément à bout, car il s'entend à fouir et creuser la terre avec ses longues griffes aussi-bien que le taisson. Ses efforts au contraire sont sans effet à l'égard des essaims d'abeilles qui s'attachent aux arbres, ou qui se nichent dans les troncs creux; cependant il ronge de dépit les arbres où il sent du miel, et les habitans de ces lieux savent aussi tires avantage.

avantage de cette marque en cherchant du miel dans ces arbres ainsi rongés. D'ailleurs la nature a prémuni le Ratel très avantageusement contre les atteintes des abeilles, en lui donnant un poil sort velu eu frisé qui flotte tout négligemment autour de la peau de l'animal, et qui par là le met à l'abri des piquures des abeilles et même des mortures des chiens. Il est outre cela sortement denté, et il a vie si coriace qu'on ne peut la lui ôter qu'en lui donnant un grand coup sur le nés, ou en le perçant d'une arme blanche, ou en le tuant d'un coup de seu.

La fête de l'AnE.

DOUR célébrer la mémoire de la fuite de la Vierge Marie en Egypte, on choisissoit dans le treizieme frécle une jeune fille, la plus belle de la ville, on l'habilloit et la paroit le plus maguifiquement qu'il étoit possible, on lui mettoit un joli petit enfant male dans les bras, et on la faisoit monter ainsi ajustée un ane richement enharnaché. Ensuite dans cet équipage, et accompagné de tout le clergé et d'une multitude de peuple, on menoit l'âne chargé de la vierge dans l'églife de la principale paroitfe, où on le placoit à côté du grand autel. On célébroit pompeulement la melle, dont chaque partie, savoir l'Introit, le Kyrie le Gloria, le Credo, se sinissoit par le refrain drôlement édifiant de Hmkan,-Hmkan. mettoit à braire également le refrain lui-même, c'étoit d'autant mieux. La cérémonie finie le prêtre ne déclamoit point la bénédiction ou ne prononcoit point le paroles ordinaires; il le contentoit de crier trois fois comme un ane, et le peuple au lieu d'entonner Amen, brayoit à l'instar du prêtre. Four conclusion on entonnoit encore à l'honneur de Sire l'âne un hymne moitié Latin moitié François, En voici les deux premieres Strophes; Orientis du miel dans nature a prée les atteintes t velu et frifé e la peau de s piquures des ièns. Il est coriace qu'on rand coup fur che, ou an le

de la Vierge ans le treibelle de la guifiquement i petit enfant ainsi ajustée. te dans cet gé et d'une hargé de la fe, où on le I pompeuleir l'Introit, arte refrain Si l'ane fe ême, c'étoit rêtre ne démçoit peint crier trois d'entonner conclusion l'âne un En voici les

Orientis

Or Ad Pul Sar Cle tro ont Alm

ng c iffan s œu rdie aux alem us e acun oien Mi mei obfo

Roi tena re à le soniffe de ce

Orientis patibus Adventavit, Afinus Sarcinis aptissimus.

Hez, Sire Ane carchantes Belle bouche rechignez, Pulcher et fortissimus Vous autés du foin assez Et de l'avoine à planter.

C'est dans le glossaire de du Cange, Article Festum. p troifiéme volume page 424, que les curieux pourent lire cette Ode, à laquelle maintes pièces de Almanac des Muses François sont inférieures en vention.

Manieres particulieres de DOTER.

ANS l'isse de St. Kilda, la plus avancée des Hébrides de l'Ecosse, la principale dot est un ng cable, au moyen duquel les naturels du pays s'y issant couler descendent des rochers, pour chercher s œufs et de petits oiseaux. Cette grosse corde est rdie et tressée de fortes peaux de bœuf et revêrue de aux de brebis. En Islande où cette coutume est alement introduite, ces cordes coûtent jusqu'à 20 us en espèce, et il faut seize peaux médiocres pour acune. Les anciens Lairds de la haute Egosse desoient pour dot à leurs filles la moitié du butin de la Michel, parce que vers ce tems-là, à ce que disent memoires qu'on en a, les nuits étoient asses longues obscures pour aller dérober les vaches de leurs fins.

Ancieune Etiquette de la Cour.

La cour des anciens Roisde Galles, celui qui par des paroles ou par voyes de fait s'étoit attaqué Roi, étoit obligé de lui donner un gobelet d'or tenant autant de boisson que le Roi pouvoit en re à la fois. Le convercle devoit être aussi large le visage de sa Majesté, et le gobelet même avoir nisseur de l'ongle du pouce d'un paysan Gallois, de celle d'une coque de l'œuf d'une oie.

Remede

Remede pour la COQUELUCHE.

Mélez un peu d'Ail dans de l'eaudevie, faité l'ehausser, et frottez le dos de l'ensant avec ce mêlang devant le seu, le matin et le soir pendant environ us quart d'heure, le second ou le troisseme jour le Coque luche s'apaisera, et l'ensant sera bientôt gueri.

A certain Cure for the CHINCOUGH.

Bruise some Garlic in Spirits, warm it and rub th Child's back with this mixture before the fire morning and evening for a quarter of an hour, on the second or third days the Cough will come off easy and the Child soon get well.

Principes de l'Honête Homme.

Ou que l'on soit débaptisé, Qu'étole au C 1, Jean exorcise

Ou que Jean soit exorcisé
Qu'il soit hors ou dedans l'eglise

Musulman, Bracmane ou Chrétien,

De rien je ne me scandalise Pourvû qu'on soit homme de bien.

Je veux qu'aux loix on soit sidele, Je veux qu'on chérisse son Roy, C'est en ce monde assez, je crois; Le reste qu'on nomme la soi

Est bon pour la vie éternelle.

THE

M

FINIS.

LUCHE.

t avec ce mêlang ndant environ u mejour le Coque ntôt gueri.

NCOUGH.

rm it and rub the ore the fire more an hour, on the come off eafy an

mme.

ptise ptisé, xorcise

reglife rétien, le bien.

it fidele,
oy,
rois;

ile.

Mis

M

S.

